



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Du 22 mars 2013

SARL SCTD / Eolienne Torreilles

C0070222

EXPEDITION

Société Civile Professionnelle
**Stéphane VUILLEMIN, Emmanuelle CHAZEL et
Florent BOULEY**

Huissiers de Justice associés
22 rue Docteur Émile Parès

66602 RIVESALTES

 04 68 64 06 27 -  04 68 64 27 31

 huissier.rivesaltes@gmail.com

Société Civile Professionnelle

Stéphane VUILLEMIN

Emmanuelle CHAZEL

Florent BOULEY

Huissiers de Justice associés

22 rue D^r Emile Parès

BP 68

66602 RIVESALTES

Tél. 04 68 64 06 27

Fax 04 68 64 27 31

huissier.rivesaltes@gmail.com

40031 00001 0000173326 X / 17

A LA REQUETE DE :

SARL SCTD, société à responsabilité limitée, SIRET 453 864 829 00016, dont le siège social est 699 Route des 4 Marronniers (74800) SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, agissant poursuites et diligences de son gérant

Lequel m'a exposé qu'un particulier venait de faire installer par un électricien une éolienne conçue et fabriquée par les soins de la société requérante,

Que ce produit se démarque de ses concurrents par sa qualité et la quantité d'électricité produite.

Il me demande de procéder au domicile du client à toute constatation utile relative à l'installation dont s'agit, et d'en dresser procès-verbal à telle fin que de droit.

Déférant à cette réquisition,

Je, Florent BOULEY, Huissier de Justice associé de la S.C.P. « Stéphane VUILLEMIN, Emmanuelle CHAZEL et Florent BOULEY », à la résidence de RIVESALTES (66), 22 rue du Docteur Emile Parès, soussigné,

Me suis transporté Commune de TORREILLES, 43 Avenue Maréchal Joffre, au domicile de M. Michel FERRER, lequel consent à mes opérations, et accompagné de M. Michel TORVISCO, électricien ayant installé l'éolienne, où,

L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT DEUX MARS A QUATORZE HEURES

J'ai fait et procédé aux constatations suivantes :

L'éolienne concernée est fixée sur le mur pignon sud de la villa de M. FERRER, et surplombe le faîte.

Le mât est fixé au bâti par trois trépieds en acier galvanisé, dont chaque patte est équipée d'un silentbloc en caoutchouc, de même que les fixations de chaque trépied au mât.

L'éolienne proprement dite est à tête rotative, garnie de onze pales, au nez plat.

Le câblage n'est apparent qu'au niveau du trépied inférieur, sans longueur inutile.

S'agissant d'un jour sans vent, je ne peux contrôler le fonctionnement de l'appareil, qui fera l'objet de plus amples et ultérieures constatations.





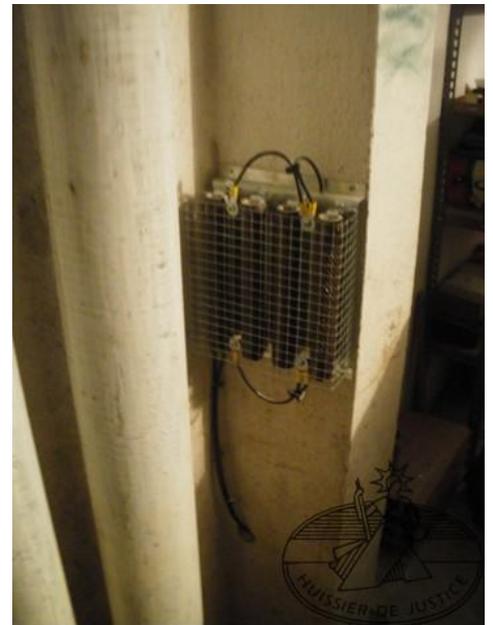
Le contrôle de l'appareil est assuré par un petit boîtier fixé au mur, à l'intérieur du logement.

Je constate qu'à la rubrique « HISTORY », celui-ci mentionne une production totale de 165 kWh, pour un appareil qui m'est déclaré par le client comme l'installateur avoir été mis en service opérationnel le 1^{er} mars 2013.

La production, à la rubrique « INSTANT », est fort logiquement de zéro, faute de vent.



Dans le garage du client, sous le tableau électrique, je constate l'installation de trois transformateurs 500 W, à proximité d'une résistance destinée à évacuer le surplus de production.



Puis,

L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE VINGT CINQ MARS A DIX HEURES

Un vent modéré soufflant sur le secteur, je me transporte à nouveau même adresse où, en présence de M. FERRER susnommé,

J'ai fait et procédé aux constatations suivantes :

L'éolienne est actuellement en fonctionnement.

Depuis la voie publique, je constate l'absence totale de bruit et nuisance perceptible.

Sur la terrasse de la villa, au pied de l'installation, celle-ci est pareillement parfaitement silencieuse. Le mât oscille en fonction des rafales, mais les silentblocks permettent d'atténuer les vibrations qui ne sont pas transmises à la structure de façon perceptible.

Le boîtier de contrôle mentionne à la rubrique « INSTANT » la production en kW, variable selon la vitesse du vent.

L'ensemble paraît donc parfaitement fonctionner.



En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



Les photographies éventuellement intégrées au présent procès-verbal ont été réalisées avec un appareil numérique PENTAX Optio L50 8 megapixels. La Marianne en filigrane a été insérée à l'aide du logiciel VSO Image Resizer v. 4.0.3.6